

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédigé en collaboration.

JOSEPH BEAULIEU - DIRECTEUR

ABONNEMENT \$1.00 UN AN.
0.75 SIX MOIS.

PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifées par contrats spéciaux.

Toutes correspondances concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS,
Boite 2187, B. P.,
Montréal, Canada.

MONTRÉAL, 19 OCTOBRE 1895

AU PUBLIC ET
AUX ETUDIANTS.

Nous n'avons pas douté un seul instant de la protection du public, en lançant notre petit journal. Le public est venu confirmer notre espoir. Le premier numéro s'est écoulé avec une rapidité qu'il faut bon de constater, et nous ne doutons pas que celui-ci et les numéros qui suivront, auront le même sort heureux.

Nous en remercions le public de tout cœur, et nous croyons devoir lui prouver notre reconnaissance, en rendant de plus en plus attrayantes ces colonnes toutes remplies de la vie et de l'agitation du petit monde universitaire.

Nous avons aussi compté sur l'encouragement de nos confrères : nous avons spécialement créé ce petit journal pour le faire servir à leurs intérêts et à leur cause.

Devrions-nous recevoir moins d'eux que du public à qui, ce journal, après tout, devrait être assez indifférent ? Non, n'est-ce pas ? Nous espérons que vous nous seconderez de toutes vos forces et vous aurez à cœur de faire réussir cette œuvre qui est la vôtre.

Quelques-uns d'entre vous ont travaillé sans relâche avec nous ; à ceux-là, nous avons déjà dit merci — et ils savent quel merci.

D'autres, le plus grand nombre, ont accueilli notre journal avec joie et bienveillance ; à ceux-là encore nous avons déjà dit merci.

D'autres, enfin, — le plus petit, très petit nombre, — nous ont témoigné plus que de l'indifférence. A ceux-là nous faisons un dernier et chaleureux appel ; et, sans rancune, nous leur demandons de considérer notre œuvre, d'y réfléchir, et de la juger ensuite impartialement.

Nous reproduisons du *Courrier de St Hyacinthe* ce qui suit :

" Nous avons le plaisir de saluer de son aurore *Le Journal des Etudiants* dont le premier numéro nous est parvenu.

Le nouvel organe de la jeunesse étudiante est bien rédigé à bonne apparence au point de vue typographique et mérite à tous égards le plus grand succès, que nous lui souhaitons bien cordialement.

CAUSERIE

Lorsque, après le repas du soir, un étudiant remonte à pas lents la rue St-Denis il lui arrive invariablement de penser—quo la fortune lui ait souri ou non—qu'il conle actuellement les plus beaux jours de sa vie. J'ai souvent entendu exprimer cette heureuse impression par la phrase courte, mais énergique que voici : " On est *ben*, étudiant ! "

Et, en effet, peut-on imaginer un état de vie qui donne plus de satisfaction et qui permette plus de jouissance que celui de l'étudiant. Il n'y a aucun autre âge qui procure une aussi grande somme de liberté franche et sincère.

Ei donc! des avertissements de nos professeurs de collège qui nous répétaient journellement que la vie de collège était la plus belle et la plus heureuse. Nous y passions les jours de notre plus bel âge peut-être. Mais notre instinct naturel prédomine encore trop à vingt ans pour qu'on soit heureux sous le joug d'un règlement qui dirige le moindre de nos pas et que santonne la plus étroite des surveillances. On n'est pas libre, au collège, avant d'être étudiant.

Et après, donc! Quand la dignité de la profession nous impose cette réserve écrasante dont on s'est si agréablement passé pendant notre éléiculture! Quand il faut réprimer les accents d'une jeunesse encore exubérante sous peine de perdre la confiance du public dont devra naître notre clientèle! Quand il faut par un extérieur constamment imposant, malgré les vingt-trois ans que nous avons à peine, courir notre seule chance de gagner notre pain quotidien! Est-ce alors qu'on est libre et qu'on peut être heureux? Non! Vive la vie d'étudiant qui clot pour nous la période de formation disciplinaire du collège, qui nous dispense de la réserve professionnelle et qui nous permet de ne voir encore que de loin la question encombrante du pain du lendemain! Pas de pensums, pas de soucis, pas de famille, pas de créanciers. Voilà le plus beau temps de la vie!

Il n'y a qu'un mal: Cet état de vie n'est qu'une période de transition qui disparaît avec une célérité désolante. C'est presque comme le plus beau des canots qui n'avait que le défaut d'aller au fond de l'eau. C'est à peine commencé que c'est déjà fini.

Et dans ce sens je suis encore à me demander pourquoi le Dieu des nations ne m'a pas inspiré plus tôt la sagesse de faire cette réflexion sur la brièveté de la vie d'étudiant. Car je suis un des malheureux étudiants en droit qui, au mépris de leur intérêt, en grands enfants gâtés, ont préconisé l'abolition de notre quatrième année de éléiculture. Si mon père m'entendait, je sais qu'il entrerait dans un légitime courroux justement inspiré par l'égoïsme de sa progéniture. Mais je sais aussi que si nos législateurs de Québec n'avaient pas accédé à notre demande mon bien-aimé père aurait payé sans mot dire ma quatrième année et cela lui aurait paru tout à fait légitime. Et du reste, qui sait si ma progéniture à son tour ne m'en infligera pas autant.

..*

La vie d'étudiant est trop courte encore parceque on n'a raisonnablement pas le temps d'y faire tout ce qu'il est bon et légitime qu'on y fasse. Nous prenons un étudiant en droit par exem-

ple. C'est à sept heures au plus tard qu'il doit s'arracher au sommeil afin d'assister au cours de huit heures. Il ne peut quitter l'université que pour rentrer au bureau à dix heures, où l'attend un patron qui ne se gêne pas pour lui dire que la durée des cours n'accommodo guère ses exigences. Au bureau, jusqu'à cinq heures après-midi, il y a bien peu d'étudiants qui aient le loisir d'ouvrir un livre de droit. Puis déjà, il faut assister à un autre cours qui dure jusqu'à l'heure du souper. De sept à huit heures, il est indispensable de reposer l'esprit par une marche ou autre délassement quelconque qui peut remettre des fatigues de la journée sans répit qui vient de se terminer. Après huit heures, maintenant, on peut dire, à la rigueur, qu'un étudiant en droit a le loisir de faire son résumé des trois cours que nous avons en moyenne chaque jour, et d'apprendre ce qu'il a ainsi couché par écrit. Mais voyez donc les mille et une occasions qui l'empêchent presque forcément de consacrer ses soirées à ce travail pourtant nécessaire.

Etant statué qu'un avocat ne doit quémander le patronage d'aucun client, et admis par conséquent qu'il doit compter pour vivre sur la réputation dont il jouit dans le public, par quelle étonnante présomption notre étudiant espère-t-il vivre, une fois reçu, s'il ne s'est créé au préalable des relations, s'il ne s'est fait connaître d'une manière ou d'une autre dans le milieu où il a décidé d'ouvrir son étude? Est-ce au cours, est-ce au bureau où sa journée entière se passe, qu'un étudiant peut se créer des relations? Nullement. Il peut connaître là les avocats et les autres étudiants, mais ce n'est pas de là que vient le salut. Il n'y a donc que ses soirées qu'un étudiant puisse consacrer à ce que j'appellerai " fonder sa clientèle."

Dans ce sens il sera communément forcé d'en agir à peu près comme suit, au plus grand détriment de ses études.

Le lundi, par exemple, il a des amis qu'il lui faut recevoir. Confrères de collège, compagnons d'enfance, venus comme lui de sa paroisse natale pour vivre dans la grande métropole, connaissances de la rue, importantes ou non, et quo sais je, ne faut-il pas qu'un étudiant consacre un soir par semaine à renouer des relations qui s'éteindraient peu à peu s'il ne les alimentait.

Et le mardi, ne faudra-t-il pas remettre ces visites à ces mêmes amis.

Et le mercredi, n'est-il pas profitable d'aller au Parlement Modèle pour s'exercer à la parole publique et se faire connaître quelque peu.

Et le jeudi, n'est-il pas raisonnable qu'un étudiant, pétri de chair et d'os comme tous, fasse voillée intime chez des parents ou même chez des amis.

Et le vendredi, peut-il résister à l'attrait du Cercle Ville-Marie, où il ira à son tour faire l'essai de ses forces devant un autre public.

Et le samedi—eh bien! mesdames, l'étudiant est né célibataire. Il n'a pas encore la main d'une femme pour mettre ordre à son ménage. On peut résumer la soirée du samedi d'un étudiant par cette phrase sans poésie: il pose ses boutons.

Et maintenant, combien d'autres occasions inévitables qui ne sont pas les mêmes chaque semaine mais qui se succèdent sans désemparer à deux au moins tous les huit jours. Citons au hasard l'opéra, qu'il est légitime de fré-

quenter—à moitié prix—afin d'en pouvoir parler, les clubs politiques dans dans lesquels il est utile de faire son apparition, les enterrements de vie de garçon qui se multiplient, mesdemoiselles, à l'âge que nous traversons, les kermesses—c'est d'actualité—auxquelles il faut accorder notre patronage de Crésus, et mille autres choses que je ne puis énumérer: je suis dans une mine inépuisable.

Donc, lecteurs, admettez avec moi que la vie d'étudiant est trop courte; qu'on ne peut à la fois vivre dans le monde et étudier journellement codes et auteurs. Dans le programme que j'ai tracé de la journée d'un étudiant je n'ai pu allouer une simple demi-heure pour la lecture de la *Presse*. Et, je vous le demande, qu'allons-nous devenir si nous n'avons pas le temps de lire le seul journal canadien qui se tire à cinquante mille exemplaires — une montagne, quoi!.....

..*

Mais je m'aperçois que je verse dans le lyrisme, que je semble vouloir faire plaindre les étudiants, que je suis à charger un tabouret qui contraste fort avec l'idée émise au début de cette causerie sur la beauté de la vie d'étudiant.

N'ayez crainte, vous qui vous intéressez à notre sort, nous ne sommes pas malheureux pour si peu. Quand un étudiant éprouve un désagrément il se console prestement à la pensée que d'autres sont encore plus mal partagés que lui. Cette pensée qui devrait servir de panacée à tous les âges, mais surtout aux âges dits de la sagesse, est bien plus en honneur chez les étudiants que partout ailleurs.

..*

Ceci est un exposé de faits et d'idées à l'emporte-pièce. Il n'y manque plus qu'une conclusion que je n'aurai pas l'obligeance de vous aider à trouver, lecteurs. Si la chose vous étonne, sachez que je suis un chroniqueur et que je m'appelle avec beaucoup d'indépendance.....

JMAN MOQ.

L'ERREUR D'UN
PROFESSEUR DE DROIT

Texte: La loi exige un écrit pour un testament, une donation, un contrat de mariage et une convention constitution d'hypothèque..... *Revue Légale*, nouvelle série, vol. I, p 366. *Preuve par témoins contre les écrits* par l'Hon. F. Langevin.

M. Langelier a une réputation justement acquise, comme professeur de droit civil; nous ne voudrions aucunement la lui contester, mais nous nous permettrons seulement de lui demander l'explication d'une doctrine aussi extraordinaire.

Tous les auteurs et le code—qui n'est pas une petite autorité—di-sait M. de la Palisse—nous enseignent que la donation, le contrat de mariage, l'hypothèque conventionnelle doivent être *notariés* à peine de nullité. De là à dire qu'il suffit d'un écrit, il y a une différence qui n'échapperait pas à un jeune étudiant.

Je veux bien croire que M. Langelier écrit vite, ses occupations ne lui permettant pas d'approfondir tous les principes qu'il émet; mais je demanderai si d'un autre côté, une telle affirmation est-entièrement contraire à notre droit ne donne pas prise à la critique même de l'étudiant le plus novice.

UN AVOCAT DE 95.

M. M. J. Gadbois est autorisé à collecter les abonnements chez les Etudiants en Pharmacie.